



Responsabilité des agents de service public

Par **mariedepierre**, le **11/04/2012** à **16:52**

Bonjour rnrnrnJe suis en deuxième année de droit, j'aimerais poser quelques questions car j'ai des partiels qui arrivent et je suis un peu stessée ^^rnrnrnConcernant la responsabilité des agents de service public rnrnrnAdmettons un agent (agent de droit public) tente de sauver un jeune étudiant blessé en l'opérant d'autorité. Avec un couteau il tente de réaliser une trachéotomie. Malheureusement l'opération tourne mal et une hémorragie aggrava l'état de l'étudiant blessé. rnrnrnQue peut faire l'étudiant ? Sur quel fondement peut-il engager la responsabilité de l'autorité public ?rnrnrnrnEnsuite si ce agent urine dans les lieux de la fac constitue t-il une faute de service environnemental ? L'autorité publique peut - elle être responsable rnrnrnJe suis assez perdue rnrnrnCa serait gentil de me donner vos réponses :\$ rnrnrnMerci